

Le 3 décembre 2018

PROCÈS-VERBAL de la sept cent soixante et unième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Madame la conseillère Nancy D'Amour, messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Luc Prud'homme et Martin Prescott et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

ABSENT : Le conseiller Sébastien Renaud.

2018-12-1299 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel modifié ;

ITEMS RETIRÉS

9.11 Demande d'aide financière – Sécurité civile – Volet 1

9.12 Demande d'aide financière – Sécurité civile – Volet 2

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1300 Adoption des procès-verbaux du 5 novembre et 19 novembre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 19 novembre soient adoptés tels que déposés par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2018-12-1301 Adoption du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 13 novembre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 novembre 2018 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 902 413.32 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-18-11, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec.

PAGE 9	550 676.71 \$
LOCATION CRÉDIT	
HONDA CRV 2014 - Urbanisme	363.21 \$
TOYOTA PRIUS 2017	308.23 \$
FORD F150 2015 (Raymond)	630.92 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	361.28 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.69 \$
FORD F150 2017 (Sylvain)	633.24 \$
FORD F250 2017	647.31 \$
FORD ESCAPE	330.59 \$
BACKHOE	2 340.13 \$
OUTLOOK (Octobre)	118.88 \$
MRC DES COLLINES (Octobre)	127 822.00 \$
GROUPE MAJOR (Octobre)	15 654.62 \$
ESSO (Octobre)	9 356.48 \$
B2B Paiement (Octobre)	23.00 \$
CT-Paiement (Octobre)	34.48 \$
SALAIRE DU	
27 sept. 2018	19 136.77 \$
4 oct. 2018	19 348.83 \$
11 oct. 2018	20 223.18 \$
18 oct. 2018	19 127.61 \$
25 oct. 2018	19 025.47 \$
(Élections) 25 oct. 2018	4 105.68 \$
REMISE PROVINCIALE (Octobre)	44 389.64 \$
REMISE FÉDÉRALE (Octobre)	18 860.39 \$
SOUS-TOTAL	873 882.34 \$
CONSEIL (Novembre)	8 114.65 \$
POMPIERS (Octobre)	17 454.07 \$
PR (Octobre)	2 962.26 \$
TOTAL	902 413.32 \$

Adoptée à la majorité

AVIS DE MOTION - Règlements 2019-001, 2019-002 et 2019-003

Le conseiller **Martin Prescott**, donne **AVIS DE MOTION** et présente conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que les règlements suivants, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, seront présentés pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2019-001 Règlement concernant l'imposition d'une variété de taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2019 sur le territoire de la municipalité de L'Ange-Gardien

Titre : Règlement 2019-002 Imposant une compensation pour le service de cueillette, de transport et de disposition des matières résiduelles, une compensation pour le service de vidange des fosses septiques et de rétention ainsi qu'un tarif pour la fourniture de contenants de recyclage et de composteurs domestiques

Titre : Règlement numéro 2019-003 décrétant l'exécution de travaux sur les chemins Lewis, du Moulin-Rouge, Charlemagne, Monette et Portelance

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est présenté en même temps que l'avis de motion

AVIS DE MOTION – Règlement 2018-024

Le conseiller **Luc Verner**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2018-024 – Règlement décrétant diverses dépenses en immobilisation et un emprunt de 335 000\$

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est présenté en même temps que l'avis de motion

AVIS DE MOTION – Règlement 2019-04

Le conseiller **Martin Prescott**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement 2019-04 – Règlement sur la taxation des immeubles vacants

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est présenté en même temps que l'avis de motion

**2018-12-1303 Adoption du second règlement numéro 2018-22
Règlement relatif aux usages conditionnels**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le second projet du règlement 2018-22 relatif aux usages conditionnels

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2018-12-1304 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil suivants, savoir :

Marc Louis-Seize	maire	19 octobre 2018
Luc Verner	conseiller district # 1	29 octobre 2018
Martin Proulx	conseiller district # 2	29 octobre 2018
Nancy D'Amour	conseillère district # 3	28 octobre 2018
Luc Prud'homme	conseiller district # 4	30 octobre 2018
Martin Prescott	conseiller district # 5	29 octobre 2018
Sébastien Renaud	conseiller district # 6	29 octobre 2018

Adoptée à la majorité

2018-12-1305 Programme d'aide à la voirie locale – projet particulier d'amélioration

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particulier d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés et les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve les dépenses d'un montant de 46 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à la majorité

2018-12-1306 Demande d'annexion par les citoyens d'une partie de la Municipalité de Lochaber partie Ouest

ATTENDU QUE le 24 septembre dernier, la Municipalité a reçu une pétition signée par 253 citoyens et propriétaires d'un secteur de la municipalité de Lochaber-Partie-Ouest demandant d'être annexée à la Municipalité de L'Ange-Gardien ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien a pris la demande en question en considération ;

ATTENDU QUE la direction de la Municipalité a pris connaissance du guide sur les annexions publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

ATTENDU QUE le conseil et la direction de la Municipalité ont rencontré les représentants régionaux du MAMOT afin d'obtenir plus de précisions sur le processus d'annexion et sur les critères de décision du ministère dans les cas d'annexion ;

ATTENDU QU'après discussion avec les représentants du MAMOT, il est apparu, qu'un seul des trois motifs d'annexion mentionnés au guide soit l'appartenance socio-économique pouvait être rencontré ;

ATTENDU QUE les représentants du MAMOT ont également soulevé le fait que l'annexion à L'Ange-Gardien du secteur visé de Lochaber-Partie-Ouest rendrait la viabilité du reste de cette dernière municipalité très incertaine en raison de la perte importante de richesse foncière que cela représenterait ;

ATTENDU QUE le ministère n'autorisera pas une annexion si cela risque d'affecter la viabilité future de la municipalité annexée ;

ATTENDU QUE plusieurs motifs allégués par les signataires de la pétition tels que des meilleures conditions fiscales ou des allègements en matière de zonage ne sont pas des motifs acceptés par le MAMOT ;

ATTENDU QUE les signataires ont posé comme conditions que la superficie minimale requise pour construire dans leur secteur soit maintenue à deux acres ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien ne pourrait garantir que cette condition serait respectée considérant la révision du schéma d'aménagement actuellement en cours à la MRC des Collines et les contraintes déjà imposées par le MAMOT en terme de développement hors des périmètres d'urbanisation ;

ATTENDU les ressources financières et humaines qui seraient requises pour mener le processus d'annexion, et ce pour des chances de succès assez faible ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil informe les signataires de la pétition demandant l'annexion d'une partie de Lochaber-Partie-Ouest à la Municipalité de L'Ange-Gardien que cette dernière ne pourra donner suite à leur demande.

QUE ce Conseil remercie les signataires pour l'intérêt porté à la Municipalité de L'Ange-Gardien et leur désir d'en faire partie.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1307 Autorisation de créer un surplus réservé pour la création de la future cour d'école

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien s'est engagée à céder gracieusement à la Commission scolaire Cœur-des-Vallées, un terrain pour la construction d'une nouvelle école primaire sur son territoire;

ATTENDU QU'une première levée de fond organisé par le Maire Marc Louis-Seize, a permis d'amasser la somme de 800\$ aux profits de notre future école;

ATTENDU QUE ce Conseil juge opportun la création d'un surplus réservé pour couvrir les frais de la future cour de l'école primaire sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la création du compte 55 91700 000 «Surplus réservé pour la création de la future cour d'école» et autorise le virement de 800\$, somme amassé lors de la première levée de fond au projet de la future école;

Adoptée à la majorité

2018-12-1308 Autorisation d'embaucher un technicien en comptabilité

ATTENDU QUE le poste de technicien(ne) en comptabilité est vacant depuis octobre 2017 suite à la nomination de Mme Maude St-Amour au poste de directrice des services administratifs et secrétaire-trésorière adjointe ;

ATTENDU QU'un processus d'embauche a été réalisé afin de combler ledit poste ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Carl Martin ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'embauche de M. Carl Martin au poste de technicien en comptabilité. M. Martin entrera en fonction le 3 décembre prochain.

Les conditions de travail de M. Martin seront celles prévues à la convention collective en vigueur pour les employés cols- bleus et cols blancs de la Municipalité et son salaire de départ sera celui prévu à ladite convention pour la classe 5 d'employé col blanc spécialisé, échelon 1.

Adoptée à la majorité

2018-12-1309 Autorisation d'acquérir une servitude de drainage

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquérir une servitude de drainage sur le lot 6 017 435 situé dans le projet domiciliaire du chemin Townline ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition pour une somme nominale d'une servitude de drainage sur le lot 6 017 435 (lots non officiels 6 286 290 et 6 286 291) tel que démontré sur le plan préparé par Daniel Handfield, arpenteur-géomètre sous sa minute 21200 en date du 14 novembre 2018.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de servitude tel que préparé par Me Alexandre Mercier, notaire.

Adoptée à la majorité

2018-12-1310 Autorisation d'accorder une commandite à la Coop Santé de la Basse-Lièvre

ATTENDU QUE la Coop Santé de la Basse-Lièvre qui dessert une bonne partie de la population de L'Ange-Gardien en matière de médecine familiale ;

ATTENDU QUE la Coop a entrepris une campagne de levée de fonds afin de recueillir 65 000 \$ pour l'achat d'un appareil d'échographie et d'un appareil d'ECG au repos ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien souhaite soutenir la Coop Santé de la Basse-Lièvre dans cette campagne de financement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le versement en janvier 2019 d'une commandite de 1 000 \$ à la Coop Santé de la Basse-Lièvre pour soutenir sa campagne de financement actuellement en cours.

Les fonds à cette fin seront pris à même le budget 2019 au poste budgétaire 02-59000-951 « contributions ».

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1311 Autorisation de procéder à diverses affectations de fonds

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à diverses affectations de fonds pour l'exercice financier en cours ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise les affectations de fonds suivantes :

1. Une somme de 38 448.13 \$ provenant des excédants affectés au remboursement des emprunts à long terme suite à la fermeture de divers règlements d'emprunts est affectée aux activités de fonctionnement 2018 ;
2. Une somme de 32 862 \$ provenant des excédants non affectés est affectée aux activités de fonctionnement 2018 ;
3. La totalité du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques est affectée aux activités de fonctionnement 2018 ;
4. Une somme de 100 000 \$ provenant de l'excédent affecté pour Champboisé est affectée aux activités d'investissement 2018 pour le versement fait cette année ;
5. Une somme de 44 681.59 \$ provenant de l'excédent affecté pour le remboursement de la dette du parc d'affaires est affecté aux activités de fonctionnement 2018 ;
6. Une somme de 9 000 \$ provenant du fonds vert est affectée aux activités de fonctionnement 2018 pour les projets en environnement réalisés cette année.

Adoptée à la majorité

2018-12-1312 Adoption du calendrier des séances du Conseil - 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code Municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseillère **Nancy D'amour**

ET RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront les lundis, sauf s'il s'agit d'un lundi où un congé férié est décrété et qui débiteront à **19 h** :

7 janvier	2 juillet (mardi)
4 février	6 août (mardi)
4 mars	3 septembre (mardi)
1^{er} avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à la majorité

2018-12-1313 Horaire du temps des fêtes

ATTENDU QUE cette année le 24 et le 31 décembre tombent des lundis et que seuls les après-midi de ces journées sont fériées ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la fermeture des bureaux de la Municipalité ainsi que des autres services à l'exception du service de cueillette des matières résiduelles les 24 et 31 décembre prochain en avant-midi. Les employés ne seront pas tenus de se présenter au travail lors de ces deux avant-midi mais devront utiliser leur banque de temps (vacances ou autres) pour compenser ces heures.

Adoptée à la majorité

2018-12-1314 Autorisation d'acquérir une servitude de conservation

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquérir une servitude de conservation répartie sur sept (7) parcelles sur le lot 5 256 680 situé dans le projet domiciliaire du chemin de La Topaze ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition pour une somme nominale d'une servitude de conservation répartie sur sept (7) parcelles sur le lot 5 256 680 tel que démontré sur le plan préparé par Marc Fournier, arpenteur-géomètre sous sa minute 23132 en date du 13 novembre 2018.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de servitude tel que préparé par Me Alexandre Mercier.

Adoptée à la majorité

2018-12-1315 Autorisation d'acquérir une servitude de drainage

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir une servitude de drainage sur le chemin Olympe-Laframboise ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition pour une somme nominale d'une servitude de drainage sur une partie du lot 5 695 519 tel que démontré sur le plan préparé par Christian Nadeau, arpenteur-géomètre sous sa minute 53628 en date du 3 décembre 2018.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de servitude tel que préparé par Me Alexandre Mercier, notaire.

Adoptée à la majorité

2018-12-1316 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h30

Adoptée à l'unanimité

Marc Louis-Seize
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général

Je, Marc Louis-Seize, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.